



**Commune de Mijoux**

Rue Dame Pernette

01410 Mijoux

L'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 génèrent la réforme de la publicité des actes. Ainsi, depuis le 01 juillet 2022, le compte rendu des séances du Conseil Municipal est supprimé. Il est remplacé par la publication d'une liste de délibérations publiée dans les huit jours suivant le conseil et examinées en séance. Le procès-verbal subsiste mais ne sera publié (par affichage et dépôt sur le site internet de la commune) qu'après approbation lors de la réunion du Conseil Municipal suivant. Ainsi, le procès-verbal de la séance du 07.09.2023 ne sera publié qu'après la réunion du prochain CM

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CM du 07.09.2023 – VISA&CONTROLE DE LEGALITE**

**Présents : M. VIALLET. MC. COUTURIER P. ECAILLE. JF. JOLY S. JUHEN D. JULLIARD E. LEE**

**Absents excusés : C. GROGURIN. G. LEGAY. M.VUILLERMOZ**

**Secrétaire de séance : E. LEE**

**Ouverture de la séance à 19h à la salle des Fêtes de MIJOUX**

<b>NUMERO</b>	<b>OBJET</b>	<b>DECISION</b>
2023.048	Acceptation d'un devis et dépôt d'un dossier de subvention	approuvée
2023.049	Convention de portage financier pour un bien immobilier (ancien bureau de tabac)	approuvée
2023.050	Décision modificative n°2	approuvée
2023.051	Avis de la commune sur le schéma directeur des énergies renouvelables	approuvée
2023.052	Autorisation donnée au maire pour signer une convention pour l'organisation des transports scolaires.	approuvée
2023.053	Autorisation donnée au maire pour signer le PPGD	approuvée

2023.054	Modification du tableau des emplois	approuvée
----------	-------------------------------------	-----------

Mijoux, le 12.09.2023

Martine VIALLET, maire